

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Glenn Moundende : la mise au point du procureur de la République

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

LES événements malheureux qui se sont produits ces derniers jours dans le département de Ndolou, au sud du Gabon, ont suscité la réaction du procureur de la République près le tribunal de première instance du chef-lieu de la province de la Ngounié. Aussi, à l'entame de sa déclaration d'hier, Roger Darnel Nguema Ondo est revenu sur les faits, tels que présentés dans L'Union du lundi 24 juillet 2023.

Le procureur a assuré que "notre" hiérarchie a toujours été informée, depuis les premiers faits dénoncés, jusqu'aux événements regrettables qui s'en sont suivis.

Ainsi, contrairement à ce que pensent bon nombre de concitoyens, les blessures

occasionnées de part et d'autre pendant l'assaut lancé par le Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) n'étaient que la résultante de la riposte des agents des forces de l'ordre. À la suite des coups de feu qu'ils avaient auparavant essuyés de la part de Glenn Moundende, a informé le magistrat. Selon lui, toute reddition volontaire de la part du mis en cause n'aurait pas entraîné cette situation que "nous" connaissons aujourd'hui. À ce qu'il semble, toute négociation, même par le biais de certains de ses parents, n'a pas suffi à ramener le jeune homme à la raison.

Le parquet de la République condamne les actes de violences gratuits, les prises d'otages, le viol et les tentatives de meurtre à l'endroit des innocents que rien ne peut justifier en la circonstance. Une enquête judiciaire a toutefois été

ouverte pour déterminer les circonstances de l'interpellation de Glenn Moundendi, ayant entraîné ses blessures et son décès.

Roger Darnel Nguema Ondo, par ailleurs, invité la population de Mandji-Ndolou, touchée et perturbée par ces événements qui ont malheureusement entraîné la perte d'un compatriote, à ne pas se laisser impressionner par des déclarations de tout genre, visant à dénaturer les faits tels que rapportés à travers les réseaux sociaux.

Photo : Abel Eyeghe



Le procureur Roger Darnel Nguema Ondo.

Le fou meurtrier d'un adolescent toujours en garde à vue à la PJ

G.R.M
Libreville/Gabon

CHRIST Mboundou Mbadinga (7 ans) a quitté prématurément ce monde, tué le dimanche 30 avril 2023 à Lambaréné par un malade mental, qui l'avait frappé à la tête avec un arrache-clou. Le garçonnet revenait d'une promenade avec sa grande sœur, entre autres.

Une scène à tous points de vue cauchemardesque qui a laissé de grosses blessures dans les cœurs des membres de sa famille. Lesquels attendent encore la suite judiciaire à donner à ce dossier. Plus de deux mois après ce drame, son auteur se trouve toujours en garde à vue dans les locaux de la Police judiciaire (PJ) de Lambaréné, a-t-on appris de sources sûres.

Lesquelles indiquent que "le fou en question a été présenté à deux reprises au parquet de la République du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, en vue justement de donner suite à cette affaire. Mais les autorités judiciaires ont, toutes les fois, demandé aux éléments de la PJ de le ramener dans leurs locaux". Cette situation serait due au fait que le procureur de Lambaréné attendrait des instructions de sa hiérarchie. Car, en dehors de Libreville, aucune autre ville du Gabon ne possède un asile pour malades mentaux. Lambaréné ne fait pas exception.


La situation est d'autant plus embarrassante pour la PJ que ce service spécialisé de la Police nationale n'a pas vocation à accueillir et prendre en charge les personnes atteintes de troubles mentaux.

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER, DE
L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT
ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE.

N° 002518 /MEFMBPCPAT/SG/DGEPN/CE
MR/Communiqué/21-07-2023



Communiqué

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) informe le public qu'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative au projet d'aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim – Ligne électrique haute tension de 225 kV reliant Ndouaniang au poste de transformation au lieu-dit Ntoun2 (Okolassi) a été déposée auprès de ses services par la société Asokh Energy filiale du consortium composé de Gabon Power Company (GPC), du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) et du groupe industriel panafricain Enanove.


Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans (i) les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux et Forêts, (ii) dans les locaux de GPC situés au 4ème étage de l'immeuble du Bord de Mer, (iii) à la Mairie de Ntoun et au (iv) Conseil Départemental du Komo Kango pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Par ailleurs, d'autres études et plans finalisés dans le cadre de ce Projet pourront également être consultés pendant les mêmes délais sur les lieux sus-indiqués. Il s'agit de :

- 1) Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) de l'aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim ;
- 2) Plan d'Engagement des Partie Prenantes (PEPP) ;
- 3) Mécanisme de Gestion des Requêtes et des Plaintes (MGRP) ;
- 4) Plan de Développement Communautaire (PDC) ;
- 5) Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) des populations affectées par le Projet ;
- 6) Plan d'Actions Biodiversité (PAB).

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES.

Fait à Libreville, le 24 JUIL. 2023
Le Directeur Général de l'Environnement
et de la Protection de la Nature



Stanislas Stephen MOUBA

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) 5ème étage immeuble des Eaux et Forêts 775, Rue
Célestin EKOGHA EDOU - Boulevard Triomphal Omar BONGO
BP : 3903 Libreville, Gabon - tél : (+241) 066.80.05.68. E-mail : spdg@dgepn.gabon@gmail.com